



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration liminaire de la FSU CCP-A · Amiens · Mercredi 22 décembre

Madame, Monsieur,

Les représentant-es de la FSU-SNUipp se félicitent de la tenue de cette CCP, après l'avoir attendue et demandée depuis de nombreuses semaines. Elles et ils attendent de cette instance qu'elle joue pleinement son rôle paritaire.

En effet, la CCP des DACS doit jouer pleinement son rôle et nous y porterons les revendications des personnels. Nous aimerions donc que soient rappelées clairement les prérogatives et missions de cette CCPA et particulièrement le rôle des suppléants qui ont la possibilité d'intervenir dans toutes les autres instances syndicales au niveau académique ou départemental.

Concernant les revendications, rappelons la question de l'ISAE : au même titre qu'un directeur ou une directrice d'école déchargé-e de classes, les DACS ne devraient pas être évincé-es du versement de cette indemnité à partir du moment où ils et elles travaillent pleinement à l'orientation des élèves (mission rappelée dans la circulaire 2015-176 du 28 octobre 2015) : "Le directeur adjoint chargé de la Segpa est un interlocuteur essentiel des familles, particulièrement en vue de préparer le projet professionnel du jeune."

La question des départs en formation DDEEAS et des conditions dans lesquelles cette formation sera proposée se pose également. Elle doit être une préoccupation majeure. De nombreux postes sont ou seront vacants dans un avenir proche. Il en va de même des départs en CAPPEI. Notre académie a besoin de personnels formés pour accompagner au mieux les élèves.

De nombreu-ses DACS ont accepté d'assumer les fonctions de coordonnatrice ou coordonnateur de PIAL inter degré. Nous aimerions rappeler leur abatement quant à cette mission importante, qui demande de nombreuses heures d'un travail délicat d'organisation et de lien avec les personnels concernés.

Dans certains départements, une seule HSE semaine a été accordée, ce qui est dérisoire au regard du temps réellement passé. Il serait souhaitable qu'une harmonisation du paiement de cette mission soit également réalisée sous forme d'IMP.

Dans notre académie, des réunions intitulées « Piloter une SEGPA inclusive » se sont tenues ici et là depuis début 2023. Lors de ces temps d'échange, il a été souvent question de la « 6ème inclusive ». Pouvez-vous nous préciser les projets du rectorat en matière de 6ème inclusive ?

Surtout, nous aimerions rappeler la nécessité (inscrite dans la circulaire 2015-176 d'octobre 2015) d'un pilotage renforcé des EGPA, qui se traduit dans les textes notamment au niveau académique par la mise en place d'un Comité de Pilotage Académique. Qu'en est-il de cette instance aujourd'hui ? Notre Académie compte trois départements, les élu·es à la CCPA les représentent tous même si les élu·es ne travaillent que dans l'Oise et l'Aisne. Afin de porter la voix et les besoins de chacun·e, nous appelons M. le Recteur à réunir de nouveau ce Comité Académique de Pilotage des EGPA. Il permettrait de rendre plus cohérentes et efficaces les actions dans chaque département, d'en faire remonter les besoins, de veiller à l'accompagnement et à la formation des équipes et des directeurs et directrices. Les sujets de préoccupation des DACS sont nombreux et dépassent largement le cadre de ceux concernant la CCPA. Par exemple, le décret sur la bonification indiciaire des DACS n'a pas été publié et ce contretemps inquiète de nombreux personnels adjoint.es chargé.es de SEGPA.

Enfin, nous tenons à rappeler que cette CCP doit retrouver ses prérogatives concernant le mouvement des DACS intra et inter académique. Nous connaissons les réalités de notre académie et à ce titre demandons à échanger avec les services sur cette question comme sur d'autres liées à nos missions.

Les Élu·es FSU

Franck MINE, Arnaud AUBERT, Cécile DRIVIERE et Christophe VILLERS